



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/13

Reçu en Préfecture le : 01/02/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 janvier 2013
D - 2013/30

Aujourd'hui 28 janvier 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Chantal BOURRAGUE, Madame Marie-Françoise LIRE

**Projet d'aménagement et d'extension de la
gare Saint-Jean. Application de l'article
L300-2 du code de l'urbanisme. Présentation
du bilan de la concertation. Approbation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'aménagement et d'extension de la gare Saint-Jean en vue de la réalisation de la ligne LGV Tours-Bordeaux nous a présenté lors du conseil municipal du 16 juillet 2012.

Le projet d'extension de la gare Saint-Jean est centré sur la conception d'une plateforme qui proposera l'ensemble des modes de transports (bus, tramway, vélos, piétons, taxis et stationnement voitures) et d'un nouveau hall voyageur qui dotera la gare de Bordeaux Saint Jean d'une véritable porte d'accès côté Belcier. L'extension de la gare s'articulera autour :

- du nouveau Hall Belcier avec services, commerces, parking (P1) et parcs à vélos ;
- de deux autres parkings (P2 et P3) entre le parvis et le futur pont Amédée-St Germain ;
- d'un parvis multimodal offrant un accès ouverts aux cyclistes et transports en communs.

Le projet est porté par Gares&Connexions, 5^{ème} branche SNCF en charge de la gestion et du développement des 3 000 gares françaises, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, l'Etat, le Conseil Régional Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, RFF et l'EPA Euratlantique qui ont cofinancé les études avant projet de l'opération.

Lors du conseil municipal du 16 juillet 2012, les représentants de Gares et Connexions, qui pilote la réalisation des travaux d'extension de la Gare Saint-Jean coté Belcier dans le cadre de la mise en service de la LGV Tours – Bordeaux, ont présenté les modalités de la concertation auprès des habitants qui a permis de présenter le projet envisagé et de recueillir les remarques et les commentaires des riverains et des futurs utilisateurs.

Pour rappel les modalités de la concertation prévues à la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2012 et conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme étaient :

- un dossier de présentation du projet mis à disposition à la gare de Bordeaux Saint-Jean et à la Mairie de quartier Bordeaux Sud
- une plaquette de synthèse du projet et de la concertation mise à disposition à la gare Bordeaux Saint-Jean et à la Mairie de quartier Bordeaux Sud
- des panneaux d'exposition sur le projet et la concertation installée dans la gare Bordeaux Saint-Jean et à la Mairie de quartier Bordeaux Sud
- trois réunions publiques avec les habitants
- un espace dédié au projet sur le site <http://www.gares-connexions.com>
- un registre mis à disposition du public à la gare de Bordeaux Saint-Jean et à la Mairie de quartier Bordeaux Sud
- une adresse postale et mail pour le recueil des contributions et avis public
- une information dans le magazine municipal et sur le site internet de la Ville de Bordeaux
- des affichettes sur les objectifs et les modalités de la concertation dans la gare de Bordeaux Saint-Jean et à la Mairie Bordeaux Sud
- un courrier d'information sur les objectifs et les modalités de la concertation distribué dans les boîtes aux lettres des riverains de la gare de Bordeaux Saint-Jean
- un encart dans la presse locale sur les objectifs et les modalités de la concertation
- une information auprès des medias locaux sous la forme d'un communiqué de presse

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération a pour but de tirer le bilan de la concertation.

Pour ce faire, le bilan de la concertation réalisée par Gares et Connexions est joint à la présente délibération.

La concertation réglementaire (article L 300-2 du code de l'urbanisme) a été organisée du 25 septembre au 2 novembre.

Au total près de 1 000 personnes ont participé à la concertation : 800 personnes environ ont visité le hall exposition en gare et 180 personnes ont participé aux réunions publiques.

Le projet présenté a globalement convaincu les habitants, les remarques formulées se concentrant principalement sur des enjeux annexes : nuisances sonores, saturation du souterrain, organisation de la circulation, insertion de main d'œuvre locale sur le chantier etc.

Pour répondre à la demande et aux interrogations des habitants du quartier, un « conseil de gare » sera prochainement créé. Cette instance de dialogue, sous l'égide de la Ville, permettra d'assurer l'interface entre la SNCF et les habitants. Le dossier a été transmis à la direction de la démocratie locale et de la participation citoyenne qui devrait organiser une première réunion début 2013, probablement en lien avec la future commission permanente de quartier.

A l'issue de cette première phase de concertation, un projet plus détaillé sera présenté à la population lors de l'enquête publique, les collectivités locales, notamment la Ville de Bordeaux seront également appelées à s'exprimer par vote de leurs assemblées délibérantes. Ce second temps de dialogue permettra de prendre connaissance des effets éventuels du projet sur l'environnement et des mesures prises par Gares&Connexions pour les réduire, tant en phase travaux que pendant la vie et l'exploitation des nouveaux services.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle du projet, les études avant projet ont été remises en décembre 2012, janvier 2013.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- **3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2012** : concertation et étude d'impact
- **2013** : procédures administratives
- **2014** : libération des terrains et début de travaux
- **2015-2016** : travaux
- **2017** : mise en service de l'extension de la gare côté Belcier (hall, parking P1 et commerces)
- **2018** : ouverture du parking P2
- **Après 2018** : ouverture du parking P3

Il nous appartient selon l'article précité d'arrêter le bilan de la concertation tel que présenté par Gare et Connexion et d'en approuver les termes.

ADOpte A L'UNANIMITE

AMENDEMENT PROPOSE PAR LE MAIRE

La Ville :

- prend acte du bilan de la concertation menée par Gare et Connexions

- attire l'attention de Gare et Connexions :

1/ sur les modalités de fonctionnement du souterrain reliant la nouvelle gare aux différentes voies et à la gare actuelle, et sur les risques d'engorgement résultant de la croissance du trafic TGV et du nombre de voyageurs prévus,

2/ sur la nécessité de réaliser les parkings P2 et P3 simultanément au parking P1 au regard du nombre important de véhicules attendus.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

GARE DE BORDEAUX SAINT-JEAN



EXTENSION DE LA GARE SAINT-JEAN, CÔTÉ BELCIER



Bilan de la concertation

VOTRE GARE DEMAIN





SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	PAGES 5 ET 6
L'HISTORIQUE DU PROJET	
LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET	
LES OBJECTIFS ET LE CONTENU DU PROJET	
LES PARTENAIRES DU PROJET	
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	PAGE 7
LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	
LA PHASE DE PRÉPARATION ET DE DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	
LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	
LES OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC	PAGES 8 ET 9
LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION : AMÉNAGEMENTS ET SERVICES PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION	PAGES 10 À 12
LE BÂTIMENT PRINCIPAL	
LE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL	
LES PARKINGS	
LE BILAN DE LA CONCERTATION	PAGES 13 ET 14
LE BILAN QUANTITATIF	PAGES 15 À 21
LES OBSERVATIONS RECUEILLIES	PAGE 22
LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES PERSPECTIVES	
ANNEXES	PAGE 23

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

L'HISTORIQUE DU PROJET

La mise en service de la LGV Tours-Bordeaux, la croissance des services régionaux et le développement urbain autour de la gare de Bordeaux (Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique) vont entraîner une augmentation importante du nombre de voyageurs en gare de Bordeaux, qui va passer de 11 millions par an actuellement, à environ 18 millions à partir de 2017, et à plus de 20 millions à terme.

Pour permettre à la 1^{ère} gare d'Aquitaine d'accueillir ces 18 millions de voyageurs et répondre aux nouveaux besoins de mobilité, une adaptation des services et des infrastructures est nécessaire. L'objectif principal est de concevoir un Pôle d'échange multimodal de transports dans et autour de la gare de Bordeaux Saint-Jean, de niveau métropolitain, régional et européen.

Une 1^{ère} étape a été franchie avec la rénovation du côté Saint-Jean de la gare en 2011. La prochaine étape concerne l'extension de la gare côté Belcier dont la capacité d'accueil est limitée, les équipements sommaires et l'offre intermodale inappropriée.

C'est dans ce cadre que Gares&Connexions, 5^e branche SNCF en charge de la gestion et du développement des 3 000 gares françaises, et ses partenaires, ont mené des études d'avant-projet pour l'extension de la gare de Bordeaux Saint-Jean côté Belcier. Ce projet d'extension est centré sur la conception d'une plateforme qui propose l'ensemble des modes de transport (bus, tramway, vélos, piétons, taxis, et stationnement voitures), et d'un nouveau hall voyageur qui dotera la gare de Bordeaux Saint-Jean d'une véritable porte d'accès côté Belcier.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

- > **3^e et 4^e trimestre 2012** : concertation (25/09 au 02/11) et étude d'impact
- > **2013** : procédures administratives
- > **2014** : libération des terrains et début des travaux
- > **2015-2016** : travaux
- > **2017** : mise en service de l'extension de la gare côté Belcier (hall, parking P1 et commerces)
- > **2018** : ouverture du parking P2
- > **Après 2018** : ouverture du parking P3

LES OBJECTIFS ET LE CONTENU DU PROJET

Le projet d'extension de la gare répond aux objectifs suivants :

- > Adapter le dimensionnement de la gare aux flux attendus
- > Renforcer l'intermodalité de la gare et son accessibilité extérieure
- > Rendre accessible toute la gare aux personnes en situation de handicap
- > Répondre aux attentes nouvelles des utilisateurs de la gare
- > Répondre aux besoins de stationnement à moyen et long terme
- > Veiller à l'intégration de la gare dans le quartier dans le cadre du projet de Bordeaux Euratlantique

Le projet d'extension de la gare de Bordeaux côté Belcier se compose de trois bâtiments :

- > **Un bâtiment principal** composé d'un nouveau hall voyageur avec des services et des commerces, un parking (P1) et des parcs à vélos.
- > **Deux autres parkings** (P2 & P3) construits entre le bâtiment principal et le futur pont permettant de franchir les voies ferrées.

L'ensemble s'articulera autour d'un **nouveau parvis** multimodal permettant de relier le côté Belcier de la gare à tous les modes de transport afin de faciliter son accès. Le parvis offrira un accès ouvert et confortable aux voyageurs, aux riverains, aux usagers des transports en commun, aux cyclistes...

Ce programme permet de répondre à la problématique capacitaire de la gare de Bordeaux Saint-Jean et au futur développement du secteur. L'ensemble des éléments du projet participera ainsi à la définition d'un nouveau pôle de services sur le secteur Belcier, véritable « lieu de vie » à destination des voyageurs et des riverains.



LES PARTENAIRES DU PROJET

SNCF/Gares&Connexions, branche de SNCF dédiée à la gestion des 3 000 gares françaises, a conçu le projet d'extension de la gare de Bordeaux côté Belcier en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux, Réseau Ferré de France et l'Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique.

Les relations entre les différents partenaires s'articulent de la manière suivante :

- > les sept partenaires participent au financement des études.
- > A ce jour, trois d'entre eux se partagent la maîtrise d'ouvrage du projet :
 - SNCF/Gares&Connexions pour le bâtiment principal et la faisabilité des parkings P2 et P3 ;
 - RFF pour les études relatives aux quais, au souterrain et à la libération des terrains pour les parkings P2 et P3 ;
 - L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique pour les aménagements du parvis.

SNCF/Gares&Connexions est chargé de la coordination de l'ensemble des études. Il associe les partenaires au fur et à mesure de l'avancement des études par le biais d'un Comité Technique Partenarial, les grandes orientations étant validées par un Comité de Pilotage.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le projet d'extension de la gare de Bordeaux Saint-Jean côté Belcier a fait l'objet d'une concertation prévue par le Code de l'Urbanisme (article L300-2) notamment en raison du montant de l'investissement financier supérieur à 1,9 millions d'euros. Cette concertation s'est tenue du 25 septembre au 2 novembre 2012.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- > **Inform**er sur les enjeux du projet et les aménagements proposés.
- > **Recueillir les avis** sur les principes d'aménagement envisagés et les services proposés dans le cadre du pôle d'échanges multimodal, et plus particulièrement sur les sujets suivants :
 - L'accès à la gare par les différents modes de transport
 - L'insertion du projet dans le milieu urbain environnant
 - L'accès au souterrain traversant

LA PHASE DE PRÉPARATION ET DE DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

C'est SNCF/Gares&Connexions qui a défini les modalités de la concertation préalable. Il les a ensuite présentées pour avis à ses partenaires, puis au conseil municipal de la Ville de Bordeaux, commune sur laquelle est implantée la gare.

Le 22 juin 2012, SNCF/Gares&Connexions a adressé un courrier de présentation des modalités de la concertation à la Ville de Bordeaux. Les modalités de la concertation ont fait l'objet d'un avis du conseil municipal (délibération) qui les a acceptées telles que proposées par SNCF/Gares&Connexions.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Afin de toucher le plus grand nombre d'habitants, un important dispositif a été mis en œuvre par SNCF/Gares&Connexions. De nombreux outils et actions ont été réalisés comme des plaquettes, des expositions et l'organisation de réunions publiques.

> Les outils d'information du public

- Un **dossier de présentation** détaillé du projet ;
- Des **panneaux** d'exposition ;
- Un **film d'animation 3D** mettant en scène le parcours d'un voyageur dans le futur hall Belcier ;
- Un **dépliant de présentation** du projet distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier de la gare. Pour les riverains, ce document était accompagné d'un courrier d'information sur les modalités de la concertation ;
- Un **espace dédié** au projet sur le site Internet www.gares-connexions.com ;
- Une **conférence de presse** le 26 septembre 2012 ;
- Des **affiches** en gare de Bordeaux.

La concertation a été annoncée dans la presse (encart Sud ouest du 20 septembre 2012), dans le magazine du mois de septembre 2012 et sur le site Internet de la Ville de Bordeaux, sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook de SNCF/Gares&Connexions et de la Ville de Bordeaux.

> Les lieux de la concertation

- Un **espace dédié** au projet et à la concertation a été spécialement installé en gare de Bordeaux. Tous les outils d'information et de participation étaient mis à la disposition du public ;
- Un **point information** à la mairie annexe du quartier, avec les panneaux d'exposition, les dépliants et un registre d'observations.

> **Les outils de participation du public**

- Des registres d'observation dans le hall exposition, à la mairie annexe du quartier et lors des réunions publiques ;
- Une adresse postale et mail (extension-garedebordeaux@sncf.fr).

> **Les réunions**

- **Trois réunions publiques** (2, 16 et 23 octobre 2012) ;
- **Huit réunions d'information**
 - ✓ avec les acteurs associatifs du quartier (l'Atelier des Bains Douches, le Collectif du Grand Belcier, l'association des commerçants Paludate/Belcier) ;
 - ✓ avec les acteurs concernés par la problématique d'accessibilité à la gare (MDHP, Vélocité, taxis) ;
 - ✓ avec la FNAUT Aquitaine (Fédération Nationale des Usagers des Transports) ;
 - ✓ avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux.



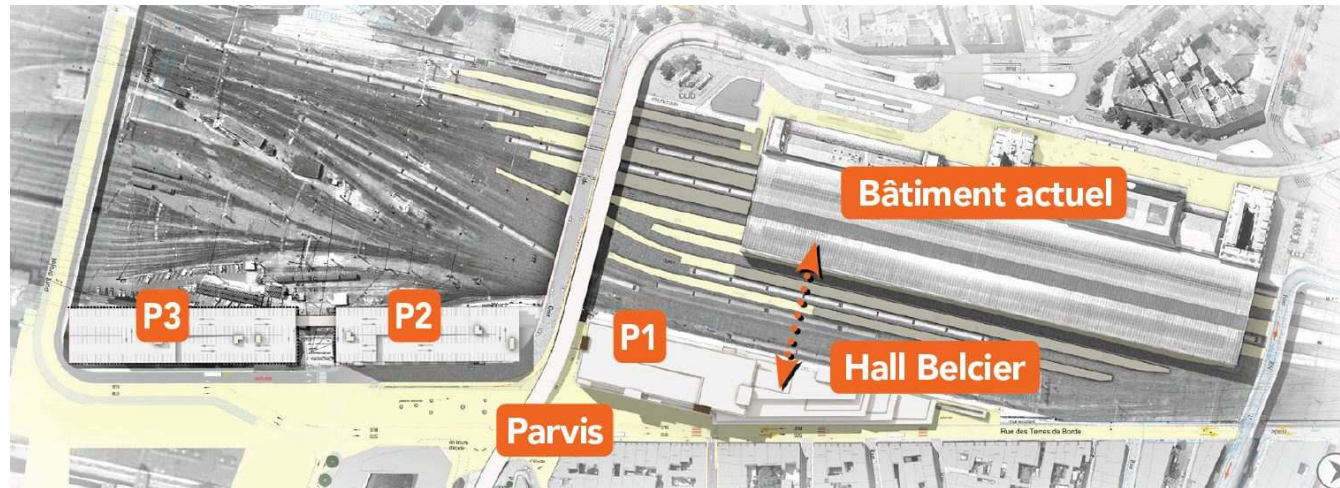
RÉUNION PUBLIQUE

RÉUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2012



CONFÉRENCE DE PRESSE

LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION : AMÉNAGEMENTS ET SERVICES PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION



Le projet d'extension de la gare comprend un bâtiment principal composé d'un hall voyageur et d'un parking (P1), et de deux autres parkings (P2 et P3).

> Le bâtiment principal

Faisant écho aux bâtiments des Terrasses d'Armagnac (ensemble immobilier de 10 étages construit dans l'axe du Pont du Guit), le bâtiment atteindra 7 niveaux en son point le plus haut et descendra progressivement vers le nord pour atteindre 2 niveaux. Cette partie du bâtiment se composera de terrasses orientées vers la Garonne.

Le bâtiment principal s'organisera autour de deux activités principales :

- Le hall voyageur proposant tous les services liés aux voyages : espace d'accueil, espaces d'attente, WIFI, relais toilettes, espaces de ventes de billets de trains, point presse, vente à emporter ... Sa superficie sera d'environ 2 500 m².
- Un espace de services complémentaires composé de commerces et de restaurants. Cette offre sera dédiée aux voyageurs mais aussi aux habitants du quartier puisque les accès d'une partie des commerces pourront se faire depuis la rue des Terres de Borde. Ces activités seront accessibles via le hall, cœur du nouveau bâtiment desservi par un système de circulation d'une grande lisibilité et fluidité qui combinera escaliers, escalators et grandes rampes.

Une attention particulière a été apportée au traitement architectural du bâtiment :

- Façade du hall voyageur entièrement vitrée pour en faire un lieu lumineux et accueillant ;
- Respect d'une hauteur similaire à celle de la Grande Halle Voyageurs permettant de réduire le bruit généré par les activités de la gare ;
- Mise en œuvre d'un gabarit décroissant du bâtiment vers le nord ;
- Retrait progressif du bâtiment en hauteur par rapport à la rue ;
- Références au patrimoine local par la mise en place de menuiseries en bois rappelant des « carrelets », et servant d'issues de secours.

> **Le Pôle d'échange multimodal (situé au niveau du parvis)**

Le futur parvis sera exclusivement réservé aux modes doux (piétons, vélos, transports en commun) afin de constituer un véritable espace public pacifié.

- **Transports en commun** : ligne C du tramway et reconstitution d'une partie du réseau de bus en lien avec l'implantation d'un arrêt sur le parvis côté Belcier.
- **Vélos** : une augmentation significative du nombre de places de stationnement pour les vélos est envisagée (+ 600), dont une majorité côté Belcier. Une station V-CUB complétera l'offre pour les vélos.
- **Taxis** : une station taxis sera implantée côté Belcier
- **Les accès piétons** au bâtiment voyageurs depuis l'extérieur se feront via 2 accès depuis le parvis (accès principaux) et 2 accès depuis la rue des Terres de Borde (accès secondaires). Depuis le bâtiment côté St-Jean, l'accès au nouveau hall voyageur se fera via le souterrain.
- **La dépose minute** : elle est prévue en sous-sol du parking P1, ce qui permettra aux voyageurs d'accéder directement au souterrain sud puis aux quais ou aux autres niveaux du bâtiment principal.



> Les parkings

Les besoins en stationnement dans la gare ont pris en compte une diminution de l'usage de la voiture dans le temps. Ils sont évalués à environ 2 500 places, ce qui se traduit par la création, à terme, de l'ordre de 1800 places de stationnement côté Belcier, tout en maintenant l'offre actuelle côté St-Jean.

Compte tenu de sa proximité directe avec le hall voyageur et les accès aux quais, le **parking P1** proposera environ 850 places de stationnement. Ce parking sera totalement imbriqué au hall voyageur, et comprendra :

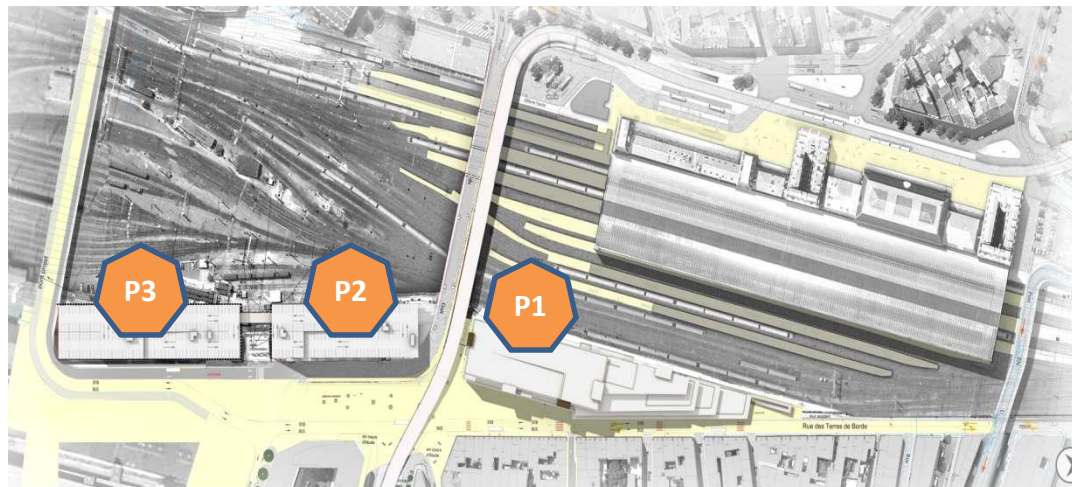
- un niveau sous-sol réservé à la courte durée et isolé des autres niveaux. Connecté directement au souterrain sud, il sera relié aux autres niveaux par des ascenseurs et des escaliers fixes ;
- sept niveaux dédiés aux stationnements de véhicules (avec une hauteur maximum de 23 m) ;
- des niveaux partiellement prolongés au-dessus du hall voyageurs.

Les deux autres parkings seront situés entre le pont du Guit et le nouveau pont de franchissement des voies ferrées prévu dans le cadre la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier.

Le Parking P2 sera accolé au Pont du Guit et sera constitué de 7 niveaux avec une capacité d'environ 700 places de stationnement. Le rez-de-chaussée sera entièrement dédié à la circulation des voitures vers les trois futurs parkings.

Ce niveau comportera également un parking pour les deux-roues motorisés de 70 places minimum (avec une possibilité de complément sur d'autres niveaux). Les accès piétons se feront sous le pont du Guit et permettront un accès direct au parvis et au hall voyageur.

Le parking P3 sera le plus éloigné du bâtiment principal. Accolé au futur pont de franchissement des voies ferrées, il sera constitué de plusieurs niveaux offrant un minimum d'environ 300 places de stationnement.



LE BILAN DE LA CONCERTATION

LE BILAN QUANTITATIF

Au total, près de **1 000 personnes** ont participé à la concertation selon la répartition suivante :

- > 800 personnes environ ont visité le hall exposition en gare
- > 180 personnes environ ont participé aux réunions publiques

La concertation a donné lieu à une centaine d'avis dont 44 expressions écrites sur les registres et 45 prises de parole lors des réunions publiques.

> Les registres

- 44 observations au total ont été inscrites dans les registres selon la répartition suivante :
- ✓ 41 remarques sur le registre du hall d'exposition
- ✓ 0 remarque sur le registre de la mairie annexe
- ✓ 3 remarques sur le registre mis à la disposition du public lors des réunions publiques

> Les courriels

7 mail ont été adressés à SNCF/Gares&Connexions via l'adresse dédiée au projet extension-garedebordeaux@sncf.fr.

> Les réunions publiques

Au total, les trois réunions publiques ont rassemblé 180 participants et ont donné lieu à 5h30 d'échanges. Chaque réunion a duré en moyenne 1h45.

- 100 personnes ont participé à la réunion du 2 octobre 2012
- 30 personnes ont participé à la réunion du 16 octobre 2012
- 50 personnes étaient présentes à la réunion du 23 octobre 2012

Chaque réunion publique s'est déroulée de la manière suivante : présentation du projet par Gares&Connexions (environ 30 mn), puis échanges avec la salle (réponses aux questions du public et recueil des avis). Un journaliste a assuré l'animation de la 1^{ère} réunion publique.

Intervenants Gares&Connexions pour la réunion du 2 octobre 2012 :

- Frédéric MICHAUD, directeur du Développement
- Nicolas LIGNER, directeur du projet d'extension de la gare
- Jean-Marie DUTHILLEUL, PDG d'AREP, Cabinet d'architecture de SNCF

Intervenants Gares&Connexions pour la réunion du 16 octobre 2012 :

- Nicolas LIGNER
- François BONNEFILLE, Responsable du Pôle Conception

Intervenants Gares&Connexions pour la réunion du 23 octobre 2012 :

- Nicolas LIGNER
- Jean-Marie DUTHILLEUL

Les partenaires de Gares&Connexions étaient présents à chaque réunion. L'EPA Euratlantique est intervenu à plusieurs reprises pour répondre aux questions du public concernant la future ZAC Bordeaux Saint-Jean Blecier.

Alain MOGA, maire-adjoint du quartier Bordeaux Sud a assisté aux 3 réunions, et Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, à celle du 23 octobre.

> La fréquentation du site Internet www.gares-connexions.com

L'espace dédié au projet sur le site Internet www.gares-connexions.com, a généré :

- 675 pages vues
- 524 consultations uniques

> Les retombées média

L'information des médias a été réalisée sous forme d'une conférence de presse organisée par SNCF/Gares&Connexions le mercredi 26 septembre 2012 dans le hall exposition dédié au projet dans la gare. Une quinzaine de journalistes étaient présents. Dans les jours qui ont suivi la conférence de presse, les médias locaux se sont fait l'écho du projet et de la concertation.

ET AUSSI : le projet sur les réseaux sociaux

Des photos ainsi que le film 3D ont été mis sur les réseaux sociaux afin de faire connaître le projet au plus grand nombre :

- Facebook (page de la gare de Bordeaux St-Jean, 2 366 fans) :
 - ✓ album photo du projet (32 likes, 6 commentaires) + 29 likes photo de couverture de la page
- Pinterest : album dédié
- YouTube : film 3D du projet, mise en ligne le 4/10/12, 210 vues, un like, un dislike



> **Articles presse**

Plusieurs articles sont parus dans la presse locale suite à la conférence de presse.
La majeure partie présentait le projet et le dispositif de concertation.

- OBJECTIF AQUITAINE - 26/09/12
Bordeaux, le financement de l'extension de la gare en question.
- 20MINUTES.FR (EDITION BORDEAUX) - 27/09/12
Saint-Jean présente son côté pile.
- BORDEAUX 7 - 27/09/12
Saint-Jean présente son côté pile.
- SUD OUEST - 27/09/12
La gare Saint-Jean va s'agrandir.
- SUD OUEST - 27/09/12
Au-delà des voies, une gare en verre.
- SUD OUEST.FR - 27/09/12
Vidéo : découvrez la future extension de la gare Bordeaux Saint-Jean.
- SUD OUEST - 4/10/12
Les riverains craignent les nuisances.

> **Télévision**

- France 3 AQUITAINE, 19h00 19H20 (2'00) - 26/09/12
Interview de Nicolas Ligner, responsable du projet d'extension de la gare pour SNCF/Gares&Connexions
- TV7 Bordeaux, 19h30 (1'45) - 26/09/12
Interview de Nicolas Ligner

> **Radio**

- ARL, 12h00 18H00 (1'40) - 27/09/12
Interview de Nicolas Ligner
- France BLEU GIRONDE 17h00 1'40 - 27/09/12
Interview de Nicolas Ligner

LES OBSERVATIONS RECUEILLIES

De manière globale, la concertation s'est déroulée dans un climat positif et l'écoute a été mutuelle. Les avis exprimés sur le projet ont globalement été favorables. Le public qui s'est exprimé lors des réunions publiques ou sur les registres, était constitué de riverains de la gare, d'habitants du quartier et de voyageurs de tous horizons (avis de personnes résidant à Paris par exemple). Les élus du quartier et les représentants associatifs se sont mobilisés pendant toute la durée de la concertation, et ont participé aux trois réunions publiques.

Six grands thèmes de contributions ont été enregistrés :

- > L'opportunité du projet
- > Les aménagements proposés
 - L'aspect architectural du projet et son insertion urbaine
 - L'accessibilité de la gare par les différents modes
 - Les parkings voitures
 - Le souterrain permettant d'accéder aux quais et au côté St Jean de la gare
- > Les services proposés en gare
 - La politique commerciale
 - La nature des activités
- > Les retombées économiques du projet
- > La poursuite du dialogue entre SNCF/Gares&Connexions et ses partenaires après la phase de concertation réglementaire
- > La circulation dans le quartier

D'autres thèmes, plus éloignés du projet, ont été abordés et ont donné lieu à des réponses de Gares&Connexions, comme par exemple l'impact sonore de l'exploitation de la gare sur les riverains.

> L'opportunité du projet

Le projet est jugé globalement intéressant et de bonne qualité par les participants à la concertation. Attendu avec impatience par certains, il est qualifié d'ambitieux, porteur d'avenir pour l'agglomération bordelaise. Pour de nombreux participants, le projet présente des atouts économiques et touristiques et va contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier.

La conception de la gare comme un Pôle d'échange multimodal est considérée comme pertinente dans le sens où elle va favoriser l'attractivité du train et une meilleure mobilité.

> Les aménagements proposés

L'aspect architectural du projet et son insertion urbaine

Les avis sur la conception architecturale des bâtiments sont partagés. La majorité juge le projet réussi sur le plan architectural et apprécie sa modernité.

Certaines personnes trouvent le parti-pris architectural incohérent avec le bâtiment côté St-Jean et le quartier, et craignent que son aspect moderne vieillisse mal avec le temps. Une personne regrette que l'architecture du hall voyageur soit le prolongement de celui des parkings ; pour elle, les dalles blanches sur les façades vitrées sont inesthétiques.

L'insertion du projet dans le quartier est globalement jugée de bonne qualité. Une personne a néanmoins proposé une alternative : le rééquilibrage du nombre de places de stationnement entre les 3 parkings afin de réduire la hauteur du Parking P1. Etant le plus proche de la rue des Terres de Borde et des habitations, le P1 serait alors moins haut et donc plus en harmonie avec le quartier.

L'accessibilité de la gare par les différents modes de transport

La plateforme intermodale proposée dans le projet est globalement jugée très positive. Les participants approuvent la mise en œuvre de solutions diversifiées pour accéder à la gare et la place importante accordée aux modes doux.

Les différents avis montrent l'intérêt que les habitants portent à la problématique des déplacements. Ils approuvent la création d'une plateforme intermodale pour améliorer la mobilité et la croissance des déplacements en train. Il est demandé qu'une attention particulière soit portée à la localisation des arrêts de bus et à la création d'une voie dédiée pour les transports en commun.

Des participants trouvent que la station de tram « Belcier » est trop éloignée de la gare et demandent si un arrêt de tram est prévu sur le parvis.

Certains s'interrogent sur la capacité des transports en commun à absorber l'augmentation de trafic, en particulier le tramway déjà souvent saturé.

La question de la rampe d'accès au parking vélos aérien a été évoquée. En effet, cette rampe doit être accessible à tous ; or la pente de 7% envisagée dans le projet semble trop importante pour être accessible à tous les usagers.

Plusieurs préconisations ont émergé au cours des échanges et sur les registres :

- la nécessité de prévoir la couverture du parking vélo « aérien » ;
- la sécurisation optimale des cheminements piétons et vélos (pistes cyclables) ;
- la nécessité de développer davantage l'offre de places vélos, en accès libre et en accès sécurisé, en valorisant notamment des espaces sous-utilisés ;
- la possibilité d'une carte unique d'accès à tous les parkings vélos sécurisés de la gare ;
- l'équipement des espaces vélos sécurisés en bornes de recharge pour VAE (vélos à assistance électrique) ;
- l'étude de l'accès à la gare par voie fluviale ;
- l'indication des emplacements des arrêts de bus et de tram dans la gare.

L'accessibilité de la gare par les personnes à mobilité réduite

Les principales associations ont participé à la concertation, le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP Aquitaine) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde (MDPH).

Elles ont toutes les deux tenu à rappeler l'importance de la prise en considération des personnes handicapées dans les aménagements et les services proposés. Elles ont fait part des suggestions suivantes :

- la nécessité de prévoir les places de stationnement PMR au plus près du souterrain d'accès aux quais ;
- la prise en compte des malvoyants dans la signalétique ;
- la prise en compte des véhicules d'acheminement des PMR dans la hauteur des parkings ;
- la mise en place d'un guichet dédié pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les parkings voitures

La place accordée à la voiture a fait l'objet d'avis divergents. Certaines personnes considèrent que la gare de Bordeaux étant de dimension régionale, elle doit être facilement accessible en voitures. Le nombre de places de stationnement prévu pour les voitures est donc jugé satisfaisant et bien dimensionné. L'importance de la mise en service simultanée des trois parkings est soulignée.

En revanche, d'autres personnes estiment qu'une place trop importante est accordée à la voiture et proposent de réfléchir à des solutions pour les faire stationner ailleurs qu'au pied des trains à l'horizon 2017.

Les riverains demandent s'ils bénéficieront de tarifs privilégiés afin de compenser la perte de places de stationnement sur la rue des Terres de Borde.

Des participants évoquent également la nécessité de prolonger la durée du stationnement gratuit dans la dépose-minute. En effet, 10 minutes sont jugées insuffisantes pour les personnes à mobilité réduite en particulier, ou en cas de retard du train.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Pourquoi une telle place accordée à la voiture ?

Pourquoi ne pas inverser les hauteurs du P1 et du P3 plus éloigné des habitations ?

Pourquoi ne pas mettre en service les 3 parkings en 2017 ?

La politique tarifaire appliquée sera-t-elle suffisamment attractive ou les usagers continueront-ils à se garer dans le quartier ?

RÉPONSES APPORTÉES PAR SNCF/GARES&CONNEXIONS

La place accordée à la voiture correspond aux besoins de stationnement à l'horizon du projet. Les 3 parkings offriront une capacité totale de 1 850 places, ce qui correspond à la reconstitution des 1 000 places de stationnement disponibles actuellement côté Belcier et à la création de 800 places supplémentaires. Il est indispensable de permettre aux usagers d'accéder à la gare par tous les modes, y compris la voiture. A terme, 24% des usagers se rendront à la gare en voiture.

Concernant l'inversion des capacités du P1 et du P3, SNCF/Gares&Connexions a rappelé que les gains de temps de parcours grâce notamment à la LGV ne devaient pas être pénalisés par le temps d'accès à la gare. Le P1 étant le plus proche du hall voyageur et des quais, sa capacité de stationnement doit être la plus importante. Cette approche est valable pour tous les modes de transport, vélos, piétons ...

Le P1 sera mis en service en 2017, le P2 en 2018 et le P3 à plus long terme. En effet, il constitue une réserve de capacité pour le stationnement à long terme. C'est pourquoi sa mise en service n'est envisagée qu'après 2018.

Concernant la politique tarifaire des parkings, SNCF/Gares&Connexions a précisé qu'elle sera fixée par l'opérateur retenu pour l'exploitation des parkings. Les conditions de stationnement aux abords de la gare seront quant à elles définies par les collectivités (stationnement payant par exemple).



Le souterrain permettant d'accéder aux quais et au côté St Jean

La question du souterrain, et plus particulièrement sa capacité à absorber l'augmentation du nombre de voyageurs, a suscité de nombreuses interrogations et observations du public. Plusieurs participants doutent de la capacité du souterrain dans sa configuration actuelle à absorber les flux de voyageurs attendus à partir de 2017.

L'argument récurrent est le suivant : le souterrain est déjà confronté à l'heure actuelle à des problèmes de saturation, en particulier aux heures de pointe (deux trains simultanément en gare) avec des voyageurs munis de valises, poussettes et vélos.

Différentes solutions sont proposées, comme l'élargissement du souterrain actuel, la construction de souterrains supplémentaires ou encore d'une passerelle au-dessus des voies reliant les deux côtés de la gare. Une personne suggère de réfléchir à la canalisation des flux dans le souterrain, la contradiction des flux étant pour elle ce qui pose problème.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Véritable hub en 2017, comment fonctionnera le hall voyageur côté Belcier avec un seul souterrain ?
Pourquoi le projet ne prévoit-il pas l'élargissement du souterrain ?
Le souterrain sera-t-il accessible aux vélos ?

RÉPONSES APPORTÉES PAR SNCF/GARES&CONNEXIONS

A l'horizon du projet, les études ont démontré que l'élargissement ou le prolongement du souterrain n'étaient pas nécessaires. En effet, en 2017, le nombre de trains en gare sera le même qu'aujourd'hui, à savoir deux trains à quai simultanément (1 TGV et 1 TER). Les pics de fréquentation du souterrain seront donc en 2017 les mêmes qu'aujourd'hui mais se renouvelleront en revanche plus souvent, puisqu'il y aura davantage de trains.

Certains réaménagements sont néanmoins prévus afin d'améliorer le confort des usagers : la réalisation de puits-de-jour pour faire rentrer la lumière et la dépose des espaces publicitaires ainsi que des poubelles afin de dégager de la place. Des mesures conservatoires sont également prévues pour la construction éventuelle d'une passerelle au-dessus des voies à plus long terme.

Les aménagements dans la gare

En termes d'aménagements dans la gare, l'importance de certains équipements pour le confort des usagers a été largement évoquée. De nombreuses suggestions ont été faites dans ce sens :

- l'installation d'ascenseurs à l'extrémité des quais ;
- l'installation d'abris sur les quais ou de marquise ;
- l'installation de tapis roulants ;
- la mise en place de goulottes dans les escaliers pour faciliter les déplacements avec des valises ;
- la protection des escaliers extérieurs du parking ;
- la mise en place d'un point-rencontre identifié dans le nouveau hall.

Les services proposés en gare

De manière générale, les participants à la concertation accordent une grande importance à la qualité des services ferroviaires côté Belcier. Elle doit être équivalente à celle proposée côté Saint-Jean : information sur les quais, billetterie, espaces d'attente ...

Concernant les autres services, en particulier les commerces, des personnes ont évoqué la politique commerciale et la nécessaire réflexion à conduire sur les prix des produits afin qu'ils soient accessibles aux habitants du quartier.

Concernant la nature des activités, plusieurs suggestions ont été faites :

- des restaurants à la place du parking à vélos aérien (bar à huîtres par exemple) ;
- des produits régionaux ;
- des informations touristiques (point Office de tourisme de Bordeaux) ;
- un point bibliothèque en lien avec la bibliothèque municipale de la rue d'Armagnac.

Des participants s'interrogent sur l'impact des services proposés en gare pour les commerces installés aux abords de la gare.

SNCF/Gares&Connexions a précisé pendant les réunions publiques que les services de base attendus par les voyageurs seraient proposés côté Belcier :

- ✓ service d'accueil et salle d'attente
- ✓ vente et échanges de billets
- ✓ point Presse et restauration rapide
- ✓ information lisible largement répandue
- ✓ WiFi
- ✓ relais toilettes

La restauration et les boutiques constituent des services complémentaires ; une réflexion est également en cours pour les services liés aux nouvelles mobilités (auto partage par exemple).

Concernant la politique commerciale des boutiques en gare, elle constitue un enjeu fort pour SNCF/Gares&Connexions qui demande dans ce sens une offre de premiers prix aux opérateurs.

18 millions de personnes sont attendus en gare de Bordeaux à l'horizon 2017. Cela constitue un potentiel de clients supplémentaires pour les commerces situés à proximité de la gare.

Les retombées économiques du projet

La question des retombées économiques du projet pour le quartier a émergé lors de la concertation, plus particulièrement en termes de création d'emplois et d'accès aux locaux d'activités dans la gare.

Les associations ont souligné l'importance des retombées économiques du projet pour l'image et le développement du quartier.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES LORS DES RÉUNIONS PUBLIQUES

La priorité à l'emploi pendant la phase chantier sera-t-elle accordée aux habitants du quartier ?

Y aura-t-il des clauses sociales dans les contrats ?

L'accès aux locaux d'activités sera-t-il accordé en priorité aux entrepreneurs du quartier ?

Quelles sont les modalités d'implantation d'un commerce dans le nouveau hall ?

RÉPONSES APPORTÉES PAR SNCF/GARES&CONNEXIONS

Les clauses sociales dans les contrats ont été créées pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, sans distinction géographique. La faisabilité d'accorder la priorité à l'emploi aux habitants du quartier pendant la phase chantier sera donc à étudier, en lien avec l'expérience des partenaires du projet.

Les modalités d'implantation des commerces seront déterminées après consultation d'un opérateur.

La poursuite du dialogue avec le public après la phase de concertation réglementaire

Ce thème a été évoqué à plusieurs reprises lors de la concertation, lors des réunions avec les associations et en réunions publiques. En effet, il est important pour les associations de poursuivre le dialogue avec SNCF/Gares&Connexions au-delà de la période réglementaire de concertation.

Plusieurs suggestions ont été faites dans ce sens :

- la mise en place d'animations avec les riverains pendant la phase chantier ;
- la création d'une instance d'écoute et d'échanges en amont et pendant la phase travaux. Cette instance serait composée de SNCF/Gares&Connexions et ses partenaires, et des associations de quartier. Une mise en relation avec les autres services ferroviaires pourrait être envisagée afin d'élargir les échanges sur le fonctionnement de la gare.

SNCF/Gares&Connexions et ses partenaires partagent avec les associations la nécessité d'instaurer un dialogue régulier avec les riverains. C'est pourquoi ils ont confirmé l'intérêt qu'ils portaient à la création de cette instance et ont formalisé cet engagement par la signature d'un document.

La circulation dans le quartier

De nombreux participants ont évoqué les problèmes de circulation et de stationnement dans le quartier. La gestion des flux de voitures est particulièrement récurrente. Beaucoup pensent que le projet va largement contribuer à résorber les problèmes de circulation, en particulier grâce au nouveau plan de circulation.

En effet, le projet d'extension de la gare Saint-Jean côté Belcier prévoit la mise en place d'un système de circulation à sens unique, pour plus de fluidité et de souplesse. Les accès véhicules aux trois parkings (P1, P2 et P3), s'effectueront par le carrefour Armagnac puis par des voies dédiées au rez-de-chaussée du parking P2 (pour l'entrée) et du P3 (pour les sorties). La circulation des véhicules sera donc entièrement repensée afin de libérer le maximum d'espaces pour les autres modes (piétons, vélos, transports en commun).

La question des loueurs de voitures a également été abordée, en particulier les problèmes de sécurité liés au stockage des voitures dans différents lieux du quartier. SNCF/Gares&Connexions a précisé que des places de stationnement leur seraient réservées dans les nouveaux parkings, ce qui devrait contribuer à résorber les difficultés actuelles.

Certaines personnes craignent toutefois que la présence de 2 ponts routiers (le pont du Guit et le nouveau pont-rail) n'engendre des nuisances, en particulier sur le quartier situé de l'autre côté.



L'impact sonore de l'exploitation de la gare

Lors de la concertation, les nuisances sonores liées à l'exploitation de la gare ont été évoquées. Des suggestions ont été faites pour les atténuer à l'horizon du projet, comme l'installation de murs antibruit ou la couverture des voies.

Des participants ont fait des remarques liées au fonctionnement actuel de la gare. Ils font part d'une recrudescence des nuisances liées à la mise en route des TER diesels ou encore aux annonces sonores.

Ces remarques ne concernent pas l'objet de la concertation. SNCF/Gares&Connexions en a bien pris note et indiqué qu'elles seraient transmises au service concerné. Le résultat de la campagne de mesures de bruit réalisée au mois de juin 2012 va également être transmis aux riverains.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES PERSPECTIVES

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de la concertation ont été atteints puisque qu'environ 1 000 personnes ont participé, dont près de 200 aux 3 réunions publiques et 800 dans le hall exposition. La concertation a permis à SNCF/Gares&Connexions d'informer le public et de recueillir son avis sur les principes d'aménagement envisagés et les services proposés dans le cadre du projet.

De nombreux échanges entre SNCF/Gares&Connexions, ses partenaires, les associations, les habitants du quartier et les usagers de la gare ont eu lieu, dans un climat serein et constructif. L'intérêt pour le projet s'est traduit par une grande qualité des échanges lors des réunions publiques et des avis sur les registres.

La majorité des participants à cette concertation préalable a jugé le projet globalement intéressant et de bonne qualité. Il répond bien à des enjeux de mobilité et d'accessibilité de la gare.

Les suggestions et avis exprimés par les habitants lors de la concertation ont été analysés, et vont permettre d'enrichir la réflexion et les études.

Pour la suite du projet, SNCF/Gares&Connexions portera une attention particulière aux éléments suivants :

- > Pour le Pôle d'échange multimodal : la sécurisation optimale des cheminements piétons et vélos (pistes cyclables), l'indication des emplacements des arrêts de bus et de tram dans la gare et son accessibilité par les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap ;
- > L'amélioration du confort des usagers dans le souterrain permettant d'accéder aux quais et de rejoindre le côté St-Jean (puits de jour et libération d'espace) ;
- > Pour les aménagements dans la gare, l'ensemble des suggestions va être étudié (abris sur les quais, goulottes dans les escaliers ...)
- > Concernant les services proposés en gare, SNCF/Gares&Connexions va étudier l'ensemble des suggestions faites par le public (produits régionaux, point Info Tourisme, point bibliothèque ...)
- > Concernant les clauses d'insertion, SNCF/Gares&Connexions va étudier, avec les partenaires du projet, la faisabilité d'accorder la priorité à l'emploi aux habitants du quartier, pendant la phase chantier.

Conformément à leurs engagements lors de la concertation, les différents partenaires du projet vont organiser un conseil de gare, instance de dialogue et d'échanges avec les associations du quartier. Ce conseil de gare sera piloté par la Ville de Bordeaux.

Les résultats de la campagne de mesures de bruit réalisée en juillet 2012 (période de pic d'activité ferroviaire) ont été transmis aux associations.

LES PERSPECTIVES

Ce bilan a été adressé aux partenaires de SNCF/Gares&Connexions et à la Ville de Bordeaux pour présentation lors du Conseil municipal de janvier 2013 ; il est à la disposition des habitants à la Ville de Bordeaux et sur le site Internet de Gares&Connexions.

La prochaine instance de dialogue avec le public sera le Conseil de gare organisé avec les partenaires du projet et les associations du quartier.



ANNEXES

- > Décision de SNCF/Gares&Connexions d'engager la concertation préalable et son annexe présentant les modalités de cette concertation
- > Courrier sollicitant l'avis du conseil municipal de la Ville de Bordeaux sur les modalités de la concertation
- > Délibération de la Ville de Bordeaux
- > Dépliant de présentation du projet et son courrier
- > Panneaux d'exposition
- > Affiches gare
- > Encart presse
- > Copies des observations inscrites sur les registres de la concertation publique, et de celles envoyées par mail et courrier postal.



www.gares-connexions.com

Gares &
Connexions



COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
www.lacub.fr

 **RÉGION
AQUITAINE**



bordeaux euratlantique


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

SNCF

